



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 71513

## Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'intérieur sur les délais de renouvellement du permis de conduire des chauffeurs routiers. Les chauffeurs routiers ont l'obligation de faire renouveler leur permis de conduire tous les cinq ans. Les délais annoncés par les préfectures sont beaucoup trop longs : six à huit semaines dans le Puy-de-Dôme. Cette situation pénalise énormément les chauffeurs routiers ainsi que leurs entreprises notamment à l'international. Elle génère en effet des incapacités de travail aux conséquences sociales et économiques graves. Au regard de ces éléments, il lui demande d'instaurer un dispositif permettant d'accélérer la procédure de renouvellement des permis poids lourds.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Chassaigne](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71513

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 décembre 2014](#), page 10458

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)